



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **KASPIA***

de la société **BARCLAY CROP PROTECTION**
enregistrée sous le *n° 2024-1151*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 29 octobre 2024,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	KASPIA	
Type de produit	Générique	
Titulaire	BARCLAY CROP PROTECTION Damastown industrial park MULHUDDART DUBLIN 15 Irlande	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	100 g/L - mésotrione	
Produit de référence	Nom commercial	CALLISTO
	N° AMM	9900047
Numéro d'intrant	320-2024.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le 28/03/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)